REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 15 décembre 2025

Délibération n° 2025-3211

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour neuf projets de solidarité internationale - Conventions à signer entre la Métropole de Lyon et les associations bénéficiaires

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

Rapporteur : Madame Hélène Duvivier

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 novembre 2025

Secrétaire élu(e) : Madame Guerin Monique

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M. Burricand, Mme M. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. J. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, M. Y. Fournel, Mme R. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, M. M. Le Faou, Mme M. Lecerf, M. L. Legendre, M. J. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, M. A. Orlando, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme.

Absents excusés : M. G. Corazzol, Mme É. Baume (pouvoir à Mme B. Vessiller), M. P. Blache (pouvoir à Mme L. Croizier), Mme S. Chadier (pouvoir à M. L. Seguin), M. H. Dalby (pouvoir à Mme N. Dehan), M. P. David (pouvoir à M. M. Vincent), Mme J. Percet (pouvoir à M. É. Perez), M. É. Vergiat (pouvoir à Mme G. Coin), Mme S. Zdorovtzoff (pouvoir à M. M. Vieira).

Conseil du 15 décembre 2025

Délibération n° 2025-3211

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour neuf projets de solidarité internationale - Conventions à signer entre la Métropole de Lyon et les associations bénéficiaires

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2025, exposant ce qui suit :

I - Contexte

Le fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau, créé par délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon n° 2005-2879 du 11 juillet 2005 et révisé par délibération du Conseil de la Métropole n° 2022-1359 du 12 décembre 2022, a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du sud. Il s'inscrit dans l'objectif 6, défini lors du Sommet sur le développement durable, de garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et d'assurer une gestion durable des ressources en eau dans le monde d'ici 2030.

Ce dispositif est financé, pour un total de 1,2 M€, par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour 400 000 € et par la Métropole et Eau du Grand Lyon - la Régie pour 800 000 €. En effet, depuis janvier 2023, cette dernière reverse 0,6 % de ses produits de la tarification de l'eau potable à la Métropole pour ses actions de solidarité internationale et, notamment, pour le fonds de solidarité eau.

II - Projets acceptés par le comité de pilotage du fonds de solidarité eau

Le comité de pilotage paritaire du fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau a donné son accord pour le financement des neuf projets décrits ci-dessous.

1° - Attribution d'une subvention à l'association 1001 Fontaines pour le projet Fournir un accès à l'eau potable pérenne dans cinq communes rurales au Cambodge

L'association 1001 Fontaines, active depuis 2004, domiciliée au 76-78 rue Saint-Lazare à Paris, élabore et déploie des solutions pérennes pour garantir l'accès à l'eau potable aux populations vulnérables. Son expertise repose sur le modèle des water kiosks, une solution décentralisée conçue initialement au Cambodge pour répondre aux besoins en eau potable des communautés rurales. Ce modèle a été étendu avec succès grâce à la collaboration avec son partenaire local, l'organisation non gouvernementale (ONG) Teuk Saat 1001, dont elle a progressivement renforcé les capacités de manière à garantir l'ancrage et la viabilité du réseau de water kiosks, tout en assurant la qualité du service aux consommateurs.

Au Cambodge, la situation de l'accès à l'eau potable en milieu rural, où résident 79 % de la population, demeure préoccupante. D'après les données de 2022 du Joint Monitoring Program de l'Unicef et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 81 % des habitants des zones rurales n'ont toujours pas accès à une source d'eau gérée de manière sûre, et 27 % dépendent de sources d'eau de surface ou non améliorées, comme des puits non protégés. Ces sources sont fréquemment contaminées par des agents pathogènes en raison, notamment, du manque d'infrastructures d'assainissement, ce qui entraîne de graves problèmes de santé

publique. Le changement climatique accentue encore la situation, en multipliant sécheresses et inondations perturbant ainsi la disponibilité et la qualité de l'eau. Les maladies hydriques restent ainsi une cause majeure de mortalité, en particulier chez les enfants.

Le projet vise à construire cinq kiosques de production et de vente d'eau potable dans cinq communes rurales de la province de Prey Veng au Cambodge. L'activité de chaque kiosque sera portée par un entrepreneur et deux opérateurs locaux formés et accompagnés sur le long terme par l'ONG Teuk Saat 1001 pour garantir l'autonomie et la pérennité du service. Ce projet bénéficiera à 17 000 personnes.

Le projet est évalué à 200 000 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 100 000 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 66 666 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse participe à hauteur de 33 334 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,

- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,

- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant total du budget réalisé. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au *prorata* des dépenses réellement engagées.

2° - Attribution d'une subvention à l'association Des paroles et des actes (PACTES) pour le projet Adduction d'eau potable du quartier de l'Abattoir dans la ville de Mamou en Guinée

L'association PACTES, domiciliée au 44 rue de la Bourie Rouge à Orléans, est une association d'aide au développement qui a pour but de favoriser un développement national, inclusif et pérenne et d'encourager l'instauration d'un partenariat global et d'une solidarité internationale, orientés vers l'amélioration des conditions de vie des populations guinéennes.

Le quartier de l'Abattoir, dont sont originaires les fondateurs de l'association PACTES, est situé sur un secteur spécifique de la ville de Mamou nommé Marakala en Guinée. L'approvisionnement en eau de ce secteur est assuré par des puits familiaux ou collectifs. Jeunes garçons, jeunes filles et femmes sont obligés de se réveiller toutes les nuits à 4 heures pour aller déposer leurs seaux vides aux abords des rares puits et forages des quartiers pour enfin être dans le rang de 6 heures à 9 heures et de 16 heures à 21 heures. Le médecin du dispensaire constate que 50 % des consultations des enfants sont liées aux maladies hydriques : ventres ballonnés, diarrhées, etc. L'accroissement démographique, l'urbanisation et le faible investissement dans le secteur de l'eau sont les causes fondamentales de la rareté de l'eau dans la plupart des villes guinéennes.

Le projet est une 1ère étape d'un programme global visant à améliorer l'accès à l'eau potable pour six quartiers de la ville de Mamou. Il prévoit l'équipement d'un forage existant avec une pompe immergée de 2 m^3/h avec un raccordement au réseau électrique, la construction d'un réservoir de 100 m^3, avec un local technique, situé dans le quartier de Telico, le déploiement d'un réseau de distribution d'eau potable de 10 km et la création de prototypes de sanitaires domestiques améliorés. Ce projet bénéficiera à 2 432 personnes.

Le projet est évalué à 79 908 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 63 388 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 42 259 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse participe à hauteur de 21 129 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,

- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,

- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant total du budget réalisé. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au *prorata* des dépenses réellement engagées.

3° - Attribution d'une subvention à l'association Acted pour le projet Rétablir durablement l'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante pour les populations de quatre villages difficiles d'accès et sinistrés par le séisme du 8 septembre 2023 au Maroc

Fondée en 1993 en Afghanistan, l'association Acted est une ONG internationale dont le siège est situé 33 rue Godot de Mauroy, à Paris. Son expertise couplée à sa connaissance du terrain lui ont permis, en 2023, de soutenir 27 millions de bénéficiaires à travers 580 projets d'urgence et de développement mis en œuvre dans près de 40 pays. Au Maroc, l'association Acted a débuté ses opérations en septembre 2023, à la suite du séisme d'Al Haouz. Invitée par le ministère de l'Intérieur et la cellule de crise marocaine, l'association a rapidement commencé à intervenir dans le pays grâce à cinq partenaires locaux.

Déjà frappée par sept années de sécheresse, la commune de Sidi Ouaaziz a vu ses infrastructures hydrauliques gravement endommagées par le séisme d'Al Haouz du 8 septembre 2023. En février 2025, 35 % des habitants de la province interrogés par l'association Acted déclaraient ne plus avoir accès à une source d'eau fiable. À Amgdoul et Ighira, aucun forage fonctionnel n'existe et les populations dépendent de sources naturelles ou de forages voisins saturés. À Takhfakht et Tirst, les équipements vétustes ont été endommagés par le séisme. L'approvisionnement est aujourd'hui limité à 30 litres par personne et par jour, bien en-deçà de leurs besoins. Ainsi, les habitants adoptent des stratégies d'adaptation négatives comme la réutilisation de l'eau sale ou la réduction de leur consommation d'eau domestique au profit de l'irrigation.

Le projet vise à rétablir un accès durable et sécurisé à l'eau potable pour 1 015 habitants de quatre villages (Amgdoul, Ighira, Takhfakht et Tirst) au Maroc. Les travaux consistent à forer un puits communautaire de 100 mètres de profondeur à Amgdoul pour desservir ce village et celui d'Ighira, à construire trois réservoirs maçonnés de 15 tonnes pour équiper les forages d'Amgdoul, Takhfakht et Tirst, à installer trois systèmes de pompage à énergie solaire (pompes immergées, 13 panneaux photovoltaïques) pour ces forages et à mettre en place un réseau de distribution d'eau de 4 750 mètres linéaires pour relier les quatre douars aux forages et permettre des branchements individuels.

Le projet est évalué à 130 534 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 65 267 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 30 000 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse participe à hauteur de 35 267 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,

- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,

- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant total du budget réalisé. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au *prorata* des dépenses réellement engagées.

4° - Attribution d'une subvention à l'Association intercommunale de jumelage pour la coopération (AIJC) pour le projet Hygiène féminine et assainissement à Debaye El Hijaj en Mauritanie

L'AIJC, domiciliée 1 Place Bayère à Dardilly, est l'opérateur du jumelage entre la Ville de Dardilly et la Commune de Debaye El Hijaj en Mauritanie. L'association porte les projets et est active depuis 1987 grâce aux très nombreux échanges entre les deux communes : formation de puisatiers, réalisation de nouveaux puits, atelier de mécanique et de menuiserie, fourniture d'une machine à fabriquer le grillage, formation d'un mécanicien, fabrication et pose de grillages pour le maraîchage, formation au maraîchage, fourniture de semences, réhabilitation et équipement des écoles, fournitures scolaires, financement de centres artisanaux ainsi que du matériel, etc.

La Commune de Debaye El Hijaj est située au sud du pays, à 450 km de Nouakchott dans le département (Moughataa) de M'Bagne, région (Wilaya) du Brakna. L'indice de pauvreté est particulièrement élevé dans cette région : 60 % contre 46 % en moyenne nationale, avec des poches à 88 % comme à Debaye El Hijaj. Cette commune est composée de 17 villages. Le plan communal d'hygiène, d'assainissement et des déchets réalisé en 2023-2024 a montré des besoins en assainissement dans certaines écoles et marchés ainsi qu'un besoin en hygiène menstruelle.

Ce projet propose de compléter l'équipement sanitaire des écoles de la commune de Debaye El Hijaj avec trois blocs de latrines genrées et six dispositifs de lavage des mains ainsi que l'équipement des deux centres de santé et d'un marché de blocs latrines doubles genrées munis de dispositif de lavage des mains. Une formation à l'hygiène accompagnera la mise à disposition de ces équipements. Le projet permettra la mise en œuvre d'une unité de production de serviettes hygiéniques réutilisables. Le projet vise à toucher un total de 6 257 personnes *via* les infrastructures d'assainissement et 3 281 femmes et jeunes filles pour l'hygiène menstruelle.

Le projet est évalué à 41 730 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 33 700 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 22 467 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse participe à hauteur de 11 233 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 80 % du montant de la subvention à la signature de la convention,

- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant total du budget réalisé. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au *prorata* des dépenses réellement engagées.

5° - Attribution d'une subvention à l'association solidarité kasaïenne pour le développement du Congo (Solikade) pour le projet Alimentation en eau potable, hygiène et assainissement de la localité de Bakwa Tshimuna, territoire de Lupatapata, secteur de Kabala en République démocratique du Congo (RDC)

L'association Solikade, domiciliée 10 Chemin de Braizieux à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, a été créée à Lyon en 2009. Elle intervient auprès de la communauté d'origine congolaise à travers des actions d'accompagnement dans le processus d'intégration dans la société française, d'information et d'éducation à la citoyenneté. Elle est présente en RDC depuis 2013 et connait bien le contexte institutionnel. Une antenne locale de Solikade, implantée en RDC dans la ville de Mbujimayi (province du Kasaï oriental) a été créée en 2013. Elle dispose d'une équipe salariée qui assure un suivi de proximité des projets, en étroite collaboration avec Solikade France.

La RDC, avec 84 millions d'habitants, est un pays à faible revenu classé en 2018 au 179ème rang selon l'indice de développement humain. Le produit intérieur brut par habitant est de 460 $ soit six fois inférieur à la moyenne des pays d'Afrique. La proportion des ménages ayant accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement en milieu rural est plus faible et demeure préoccupant. On note, entre autres, l'absence de l'accès à une eau potable et en quantité suffisante, les mauvaises pratiques d'hygiène liées à l'absence d'un système d'assainissement, la présence permanente des maladies d'origine hydrique et la faible allocation ou absence d'investissement de l'État pour le secteur eau, hygiène et assainissement en milieu rural, la décentralisation étant en retard pour permettre aux collectivités locales de jouer un rôle important dans la fourniture de ce type de service.

Le projet consiste en la création d'une alimentation en eau potable et assainissement avec création d'un forage, d'un pompage, d'un réservoir de 50 m³, de bornes fontaines et de blocs sanitaires sur un secteur rural et pour une population de 46 674 personnes. Ce projet comporte deux phases et cette demande de subvention ne concerne que la phase 1, c'est-à-dire la réalisation du forage, le pompage, le réservoir et la construction d'un petit réseau d'eau potable avec une borne fontaine. À terme, ce projet bénéficiera aux 46 674 habitants.

Le projet est évalué à 199 826 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 99 912 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 36 608 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse participe à hauteur de 63 304 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,

- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,

- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant total du budget réalisé. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au *prorata* des dépenses réellement engagées.

6° - Attribution d'une subvention à l'association Ardèche Drôme Ouro-Sogui Sénégal (ADOS) pour le projet Renforcement de l'accès aux services d'eau potable et d'assainissement dans la commune de Ronkh au Sénégal

L'association ADOS, créée en 1985, est domiciliée Allée du Concept, quartier Girodet à Bourg-lès-Valence. Elle regroupe des membres des départements de l'Ardèche et de la Drôme, qui souhaitent engager et concrétiser des relations internationales d'amitié, d'échange et de coopération, plus particulièrement avec les populations du bassin du fleuve Sénégal. Elle a déjà porté plusieurs projets en eau et assainissement dans la région de Matam.

La commune de Ronkh (dans le département de Dagana au Sénégal) est subdivisée en 39 villages. La population des cinq villages bénéficiaires du projet n'ont pas accès à l'eau potable et seulement 46 % des ménages disposent de latrines adéquates.

Le projet comprend la réalisation de travaux, à la fois d'extension et de branchements domiciliaires à l'eau potable pour 150 familles et la construction de 50 latrines familiales. Des investissements sont aussi prévus dans cinq écoles en vue d'améliorer leur desserte en eau et de construire des blocs sanitaires sur les sites les plus en tension, dans les localités isolées de la commune de Ronkh. Ce projet permettra à 1 800 personnes d'avoir un accès à de l'eau potable, à 600 personnes de disposer de latrines et à 1 615 élèves de bénéficier d'infrastructures d'eau et d'assainissement.

Le projet est évalué à 125 734 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 40 000 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 40 000 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 80 % du montant de la subvention à la signature de la convention,

- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant total du budget réalisé. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au *prorata* des dépenses réellement engagées.

7° - Attribution d'une subvention à l'association HAMAP - Humanitaire pour le projet Amélioration de l'accès à l'eau et l'assainissement dans le quartier de Nassouroulahi, Vélingara au Sénégal

L'ONG HAMAP, domiciliée au 221 avenue du Président Wilson à Saint-Denis, est forte de 10 ans d'expérience dans le domaine spécifique de l'eau, l'assainissement et l'hygiène, dans une quinzaine de pays différents, de la construction technique en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage (réseaux d'eau, forages, stations de filtration), à la sensibilisation et à la formation (mise en place de comité de gestion de l'eau, sensibilisation à l'hygiène, formation à la maintenance, etc.). L'association HAMAP - Humanitaire a une très bonne connaissance du contexte local du Sénégal et a créé un réseau de partenaires qu'elle peut mettre en relation. L'association HAMAP - Humanitaire apporte un soutien dans le montage de projets, dans la recherche de financement, dans la formation de ses partenaires locaux, dans la mise en place d'un suivi et d'un contrôle rigoureux et de comptes rendus réguliers aux bailleurs.

Comme dans de nombreuses villes moyennes du Sénégal, les quartiers péri-urbains se développent rapidement, sans plan de développement, mettant en risque un accès à l'eau et à l'assainissement déjà précaire. Dans la commune de Vélingara, en Casamance, le quartier de Nassouroulahi, situé en périphérie au nord-est de la ville, et accueillant plus de 13 % de la population de la commune, souffre particulièrement du manque d'infrastructures d'assainissement et d'accès à l'eau.

Le projet vise à améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement dans ce quartier, au bénéfice de 6 500 personnes. Une 1ère phase de ce projet a été financée par le fonds eau en 2024, la demande actuelle porte sur la phase 2 du projet. Elle comprend l'extension du réseau d'eau sur 3,1 km, le branchement de 175 ménages et des travaux dans quatre écoles (construction de quatre lave-mains et deux blocs de quatre latrines au collège CEM1, quatre lave-mains et deux blocs de cinq latrines à l'école Moustapha Barry, extension du réseau d'eau, quatre lave-mains et un bloc de deux latrines à l'école EFA, idem à l'école Vélingara 8 avec réhabilitation légère de deux blocs existants). Deux centres de santé recevront également des latrines neuves et des branchements. Le projet inclut des activités de sensibilisation et un renforcement des capacités locales. 5 905 personnes bénéficieront de ce projet.

Le projet est évalué à 109 225 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 20 843 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 20 843 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 80 % du montant de la subvention à la signature de la convention,

- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant total du budget réalisé. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au *prorata* des dépenses réellement engagées.

8° - Attribution d'une subvention à l'association Triangle génération humanitaire (TGH) pour le projet Amélioration des conditions d'hygiène et d'assainissement dans la province du Ouaddaï au Tchad

L'association TGH est une association de solidarité internationale et a débuté ses actions en 1994 au Rwanda. L'association TGH mène alors des activités de promotion du bien-être psychosocial des enfants, profondément affectés par les crimes de masse dont ils ont été témoins. À la suite de cela, l'association TGH poursuit son action pour répondre à différents besoins à travers le monde. Le 13 mai 2024, l'association TGH a marqué son 30ème anniversaire et poursuivi ses actions dans 13 pays avec plus de 50 programmes conduits simultanément. L'association TGH est présente au Tchad depuis novembre 2023 et intervient dans la région du Ouaddaï qui se situe à l'est du pays. Le bureau de coordination de l'association TGH au Tchad est situé à N'Djamena, avec une équipe de mise en œuvre et un bureau à Adré, au Ouaddaï, et d'autres bases au Wadi Fira. L'association TGH bénéficie d'une bonne acceptation dans ses zones d'intervention.

La province du Ouaddaï souffre d'une grave insuffisance en infrastructures d'hygiène et d'assainissement dans l'est du Tchad, avec moins de 10 % de couverture en latrines. À cette défaillance des infrastructures s'ajoute une pression venue de l'afflux de réfugiés de la crise soudanaise voisine. À Aboutengue, aucune latrine individuelle n'a été recensée et la défécation à l'air libre est généralisée. Cette situation accroît les risques sanitaires et porte atteinte à la dignité des populations. Le projet vise donc à améliorer durablement les conditions d'hygiène et à réduire les maladies liées au manque d'assainissement.

Le projet se situe principalement en milieu péri-urbain au Tchad, pour intervenir dans le village d'Aboutengue près de la ville d'Adré à la frontière soudanaise. Il est prévu de fournir 100 latrines à 100 ménages (600 bénéficiaires directs). Dix comités d'hygiène seront également mis en place. Ce projet vise à soutenir les communautés locales très vulnérables à la suite de l'accueil de réfugiés soudanais depuis 2023 dans l'est du pays.

Le projet est évalué à 79 450 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 63 600 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 31 300 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse participe à hauteur de 32 300 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,

- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,

- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant total du budget réalisé. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au *prorata* des dépenses réellement engagées.

9° - Attribution d'une subvention à l'association Perle du monde pour le projet tog'eau-sofie-agbave au Togo

L'association Perle du monde, domiciliée au 133 route de Genas à Villeurbanne, a été créée en 2013 par des personnes souhaitant établir un lien fort entre l'Afrique et l'Europe, à travers la solidarité, l'artisanat équitable et le soutien aux populations vulnérables, notamment au Togo. Pour agir plus efficacement sur le terrain, une antenne locale appelée Perle du monde Association Togo a vu le jour en 2018. Depuis, l'association met en œuvre des projets concrets pour améliorer les conditions de vie dans les zones rurales.

Le projet concerne deux villages proches, Sofié et Agbavé au Togo. Le village de Sofié ne dispose pas d'un point d'eau potable, et 70 % de la population composée de femmes et d'enfants, font 2 km pour aller chercher de l'eau souillée pour leurs besoins. Au village d'Agbavé, déjà desservi en eau par un précédent projet de l'association, c'est le collège nouvellement construit qui souffre aujourd'hui de problèmes d'eau et manque de latrines scolaires.

Le projet consiste en la construction d'un poste d'eau autonome et en la réhabilitation d'un forage avec pompe à motricité humaine pour le village de Sofié, et en la création d'une borne fontaine pour le collège d'Agbavé. Il vise également à améliorer les conditions d'hygiène en construisant des latrines scolaires dans ces deux villages. Ce projet bénéficiera à 1 475 personnes.

Le projet est évalué à 60 960 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 45 760 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 18 243 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse participe à hauteur de 27 517 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 80 % du montant de la subvention à la signature de la convention,

- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant total du budget réalisé. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au *prorata* des dépenses réellement engagées ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2025, au titre du fonds de solidarité eau, d'un montant total de 308 386 €, répartis comme suit :

- 66 666 € au profit de l'association 1001 Fontaines pour le projet Fournir un accès à l'eau potable pérenne dans cinq communes rurales au Cambodge,

- 42 259 € au profit de l'association PACTES pour le projet Adduction d'eau potable du quartier de l'Abattoir dans la ville de Mamou en Guinée,

- 30 000 € au profit de l'association Acted pour le projet Rétablir durablement l'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante pour les populations de quatre villages difficiles d'accès et sinistrés par le séisme du 8 septembre 2023 au Maroc,

- 22 467 € au profit de l'AIJC pour le projet Hygiène féminine et assainissement à Debaye El Hijaj en Mauritanie,

- 36 608 € au profit de l'association Solikade pour le projet Alimentation en eau potable, hygiène et assainissement de la localité de Bakwa Tshimuna, territoire de Lupatapata, secteur de Kabala en RDC,

- 40 000 € au profit de l'association ADOS pour le projet Renforcement de l'accès aux services d'eau potable et d'assainissement dans la commune de Ronkh au Sénégal,

- 20 843 € au profit de l'association HAMAP - Humanitaire pour le projet Amélioration de l'accès à l'eau et l'assainissement dans le quartier de Nassouroulahi, Vélingara au Sénégal,

- 31 300 € au profit de l'association TGH pour le projet Amélioration des conditions d'hygiène et d'assainissement dans la province du Ouaddaï au Tchad,

- 18 243 € au profit de l'association Perle du Monde pour le projet tog'eau-sofie-agbave au Togo,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et chacune des associations bénéficiaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La somme à payer en fonctionnement, soit 308 386 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2025 - chapitre 65 - opération n° 0P02O5852.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 17 décembre 2025

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20251215-343984-DE-1-1
Date de télétransmission : 17 décembre 2025
Date de réception préfecture : 17 décembre 2025